



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snes.edu
site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Appel à la grève	Page 2
Aimé Césaire	Page 3
TZR: le réveil	Page 4
Les contrats aidés	Page 5
Compte-rendu stage COpsy	Page 5
Formation de nouveaux S1	Page 7
Mutations 2008-2009	Page 7
Réforme du Bac Professionnel	Page 7
Brèves	Page 8
Fonctionnement du Secteur Non Titulaires	Page 9
Des réseaux et des syndicats	Page 10
IUFM	Page 11
Journée de solidarité	Page 11
Attaque sur les 40%	Page 12

15 MAI MANIFESTONS MASSIVEMENT !

Stages :

Les documents d'inscription sont disponibles auprès de votre délégué SNES établissement (S1) ou sur le site
<http://www.martinique.snes.edu/>

16 Mai à 8h30 AED, AVSI, EVS

- Bilan de la situation
- Quel devenir ?
- Quelles formations ?
- Quels droits ?

21 Mai à 8h00, TZR

- *Prise de contact*
- *Relevé des dysfonctionnements.*
- *Les textes qui régissent le statut.*
- *Obligations et droits.*
- *Finances.*

30 Mai à 8h30, S1, jeunes syndiqués

- *Créer et gestion d'un S1*
- *Calendriers d'une année scolaire*
- *Faire valoir ses droits syndicaux*
- *Gestion des réunions d'information syndicale*

Siège du SNES, Cité Bon Air, Fort de France

Pétition en ligne

Le gouvernement entend supprimer les CAPA dès la rentrée prochaine !

<http://www.snes.edu/Petitions/index.php?petition=6> (voir aussi lien sur site Snes Martinique)

Alors qu'en France les établissements sont à feu et à sang, en Martinique, les collègues semblent peu mobilisés dès lors qu'ils ne sont pas directement concernés par les suppressions de postes. Pourtant, 107 suppressions de postes une fois de plus cette année, cela donne combien de collègues sur les routes à s'épuiser avec des emplois du temps épouvantables et la conscience perpétuelle de ne pas accomplir leur métier comme ils le devraient ? Combien de collègues qui, parce qu'ils sont les derniers arrivés, deviennent des VRP de l'Education, et sautent chaque année espérant pouvoir un beau jour disposer d'un poste fixe ?...

Le SNES Martinique l'a assez dit : il n'y a pas de petites résistances ! C'est pied à pied que nous pourrions défendre notre statut et nos conditions de travail. On peut encore comprendre que des collègues à l'orée de la retraite, aspirent à finir paisiblement leur carrière. Mais même eux le pourront-ils au rythme des suppressions de postes, et des tâches supplémentaires qui nous incombent un peu plus ? Ceci dit, si nous ne faisons pas bloc contre la dégradation de notre métier, nous serons balayés. Or, jamais comme avant, les conditions n'ont été aussi favorables à une riposte. Non seulement de nombreux établissements en France sont en grève mais les élèves sont dans la rue, massivement et durablement. Tout le monde sait que derrière chaque élève il y a au moins deux parents et que les élèves sont bien plus difficiles à manipuler que les adultes. De plus, si les médias ont occulté les manifestations des étudiants contestant la réforme des universités, il ne faudrait pas grand-chose pour que les manifestations des élèves réveillent les étudiants et qu'une flambée embrase le monde de l'Education. Or, si les personnels de l'Education ne sont pas mobilisés, si le SNES n'est pas légitimé partout par le soulèvement des personnels, comment faire entendre fermement notre voix ?

A plus long terme, il faut développer la culture syndicale et le réflexe de résistance chez nos collègues si nous voulons sauver un métier auquel nous tenons massivement.

Le mois de Mai s'annonce chaud en France, faisons en sorte de nous battre ici aussi. Le SNES Martinique propose d'organiser la riposte d'abord en faisant grève partout où les conditions sont rendues possibles. Ailleurs, il faut mobiliser, et commencer par des pétitions sur nos conditions de travail et de vie. Enfin, partout, expliquer aux collègues qu'il n'y a pas de petites résistances ! N'oublions pas que dans la médiatisation actuelle de l'information, **il nous faut manifester en nombre pour nous rendre visibles !**

Yvon JOSEPH HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

www.martinique.snes.edu
s3mar@snes.edu

Le 15 mai s'annonce comme une grève majeure dans l'Education nationale pour protester contre la politique éducative du gouvernement et les suppressions de postes majeures.

Les forces vives de l'Education en Martinique peuvent-elles rester inertes devant cette levée de boucliers massive ?

Croire qu'une grève dépend d'un syndicat est une plaisanterie. Une grève se fait par les individus qui se dressent pour dire non et, en se réveillant un beau matin, découvrent qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils sont des milliers, des millions à résister et à dire NON.

C'est à chacun - en son âme et conscience - de s'interroger sur sa décision de peser ou non dans un conflit qui s'amorce et se révèle comme notre dernière grande chance de faire reculer au moins la désintégration de l'Education à laquelle nous sommes attachés. De telles occasions sont rares, et l'unanimité syndicale est suffisamment peu fréquente pour que l'occasion soit saisie au vol.

En Martinique, dans le Second Degré, le SNES, par la place majoritaire qui est la sienne et la politique de combats syndicaux qu'il a menée depuis 2003 a une responsabilité morale forte dans ce nouvel épisode d'une lutte élargie aux élèves. C'est la raison pour laquelle le SNES Martinique appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser, une nouvelle fois, pour faire reculer la politique désastreuse de ce gouvernement.

Est-il nécessaire de rappeler que nos salaires n'ont pas augmenté alors que nous connaissons une inflation sans précédent ? Les agents de sécurité réclament 200 euros par mois : quel personnel de l'Education pourrait imaginer réclamer même 100 euros d'augmentation ?!

Est-il nécessaire de rappeler que notre charge de travail a lourdement augmenté depuis 2003 et va augmenter massivement avec l'annualisation du temps de travail ?

La suppression de la carte scolaire va contribuer à déstabiliser les établissements puisque le ministre considère qu'on doit, si nécessaire, « repousser les murs » pour répondre à la demande des parents. Outre le fait que le rectorat est incapable de prévoir du coup les affectations et les suppressions, cela signifie qu'on utilise la mentalité consumériste des parents pour faciliter la désorganisation de nos professions. Quelle entreprise permet à ses clients de décider des produits à vendre ? de ses horaires d'ouverture ? Des règles de bonne gestion sont souvent nécessaires avant même de répondre aux désirs du client.

Enfin, faut-il rappeler que la suppression programmée de la fonction publique en matière d'Education plongera le pays dans un univers de chaos ?

En grève donc le 15 mai, nous manifestons massivement pour témoigner de notre mécontentement !

Yvon JOSEPH HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

AIMÉ CESAIRE

Hommage à Aimé CESAIRE

*vous savez que ce n'est point par haine des
autres races
que je m'exige bêcheur de cette unique race
que ce que je veux
c'est pour la faim universelle
pour la soif universelle »*

Le peuple martiniquais vient de perdre le plus brillant et le plus emblématique de ses écrivains. Aimé Césaire, le poète à l'origine du concept de la négritude avec Damas et Senghor, n'est plus. Il fut l'infatigable défenseur de l'identité et de la dignité de l'homme martiniquais, l'éveilleur de conscience de tous les peuples noirs, de tous les peuples opprimés.

Dans son magnifique Cahier d'un retour au pays natal (1939) ne prophétisait-il pas ? :

*Je viendrais à ce pays mien et je lui dirais :
« Embrassez moi sans crainte... Et si je ne sais que
parler, c'est pour vous que je parlerai... (...)
(...) Je lui dirais encore :
« Ma bouche sera la bouche des malheurs de ceux qui
n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui
s'affaissent au cachot du désespoir. »*

Aimé Césaire fut avant tout un enseignant passionné par son métier. Quoiqu'il n'enseignât que quelques années au lycée Schoelcher de Fort-de-France, il marqua de son empreinte plusieurs promotions de lycéens, dont celle de Frantz Fanon.

Sa pratique politique fut marquée jusqu'au bout par sa vocation première de pédagogue. Toute sa vie durant, tant dans son action politique que dans ses écrits il eut pour objectif principal de guider son peuple, et en particulier les jeunes, sur la voie de la connaissance primordiale, celle de soi-même qui n'est possible qu'au bout d'un processus d'identification de ses racines et des valeurs communes qui font un peuple.

C'est pour cela qu'une fois bien engagée la tâche d'assainissement et de développement de la ville de Fort de France « **Cette ville inerte et ses au-delà de lèpres...** » dont il fut élu maire en 1945, il consacra son énergie à la mise en place d'une véritable politique culturelle.

Alors vit le jour, dans un contexte difficile et hostile, une institution fondamentale, le Service municipal d'action culturelle.

Implanté d'abord au Parc Floral, non loin du centre-ville, le SERMAC étendit très rapidement l'action et la formation culturelle dans la plupart des quartiers populaires de la périphérie. Le Parc Floral fut dès le départ le lieu d'un bouillonnement créatif manifesté dans une multitude d'ateliers (danse, théâtre, céramique, peinture, audio-visuel ...) accessibles à toutes les couches de la population, ce qui favorisa l'explosion de bien des talents.

Dès 1972, au mois de juillet, était organisé le premier Festival Culturel de la Ville de Fort-de-France qui permit la venue d'artistes du monde entier. La qualité des prestations théâtrales, musicales, chorégraphiques, offertes au public martiniquais, et les stages de formation organisés en marge du Festival, favorisèrent incontestablement une volonté de dépassement, chez les artistes antillais.

Le mérite particulier de Césaire est d'avoir donné à son peuple les outils nécessaires pour s'engager sur le chemin des retrouvailles avec lui-même.

Partant en guerre contre l'arrogance d'une vision eurocentriste qui nous enseignait le renoncement, il lançait :

*« Car il n'est point vrai que l'œuvre de l'homme est finie
que nous n'avons rien à faire au monde
que nous parasitons le monde
qu'il suffit que nous nous mettions au pas du monde
mais l'œuvre de l'homme vient seulement de commencer
et il reste à l'homme à conquérir toute interdiction
immo-
bilisée aux coins de sa ferveur et aucune race ne possède
le monopole de la beauté, de l'intelligence, de la force »*

(Cahier d'un retour au pays natal)

Mais il ne faudrait pas se tromper sur la violence qui se manifeste dans l'œuvre littéraire et les discours politiques de Césaire. C'est la violence de la descente aux enfers du poète qui ressent profondément encore le traumatisme de la traite négrière et d'une domination coloniale multiforme qu'il dénonce aussi dans le Discours sur le colonialisme (1955). C'est la violence du personnage du rebelle de l'œuvre dramatique Et les chiens se taisaient

« Mon nom : offensé ; mon prénom : humilié ; mon état : révolté ; mon âge : l'âge de la pierre »

C'est une violence qui ne sombre pas dans la haine, car la mère du rebelle est là pour lui rappeler aussitôt :

« *Ma race : la race humaine. Ma religion : la fraternité... »*

La négritude n'est pas repli sur soi, revanche sur le colonisateur sur des bases ethniques mais reconquête et affirmation d'une identité propre indispensable au dépassement et à l'accession au rang d'acteurs de ce monde.

Comme l'expliquait Césaire lui-même, s'inspirant de Hegel : « C'est en affirmant sa singularité que l'on parvient à l'universel. Autrement dit, plus nous serons nègres, plus nous serons hommes. »

Ce n'est pas seulement la Martinique qui pleure la disparition de Césaire, ce sont pour la plupart des pays de l'Arc Caribéen, au premier rang desquels Haïti « où la Négritude se mit debout pour la première fois », et dont il célébra les bâtisseurs Christophe, Pétion et Toussaint LOUVERTURE. Cuba où son œuvre est bien connue (le Cahier fut traduit dès 1946), Trinidad où il fut fait Docteur Honoris Causa de l'Université des West Indies...

Il est pleuré aussi dans la plupart des nations africaines et d'abord dans le Sénégal de son ami et condisciple Senghor qui lui révéla les secrets et les beautés de l'Afrique

Si aujourd'hui le peuple martiniquais semble prendre toute la mesure de l'immense vide laissé par la disparition de Césaire, il ne doit pas céder à la tristesse car il ne fait point de doute que l'« **homme d'ensemencement** » qu'il fut, survivra à travers l'important héritage philosophique, esthétique et politique qu'il nous lègue.

*
* *

Chers camarades,

Une pensée toute particulière pour vous tous en ce week-end d'hommage à Aimé Césaire, poète et homme politique tellement lié à la Martinique, noble et belle voix porteuse de valeurs émancipatrices.

Je vous charge de transmettre mes amitiés aux militants et les salutations de toute la direction.

Bien à vous,

Frédérique ROLET, Secrétaire Nationale du SNES

*
* *

Ils nous ont pris nos pères, nos frères, nos terres. Ils ont voulu tout nous prendre.

Toi, le poète, tu leur as pris leur langue. Et là, tu leur as tout pris.

Aujourd'hui ton corps n'est plus. Mais, ils sont tous venus réclamer ton pardon.

Pas à titre posthume, tant ils étaient tous là pour t'immortaliser.

Ps: je ne suis pas poète moi.

La Martinique a perdu aujourd'hui son poète Aimé. Le peuple dans son entier en a été bouleversé. Mais tout le monde n'a pas pu honorer le poète en lui rendant un hommage mérité.

Créée par Aimé Césaire dans les années 80, l'Ecole d'Arts Plastiques devenue dans les années 90 l'Institut Régional d'Art Visuel de la Martinique (IRAVM), n'a pas été autorisée à honorer le poète.

Des funérailles nationales sont proclamées. L'Education Nationale ferme ses portes en signe de deuil. Les rideaux des magasins sont baissés, s'inclinant sur celui qui, par son œuvre et son humanisme a été le porte-drapeau d'une Martinique en pleine construction.

Pourtant, l'IRAVM était ouvert et sommé de fonctionner normalement alors qu'elle aurait dû être la première à fermer ses portes pour pouvoir honorer comme il se doit son fondateur.

Pourquoi l'IRAVM est-il resté ouverte ?

Ceux qui aujourd'hui gèrent cet héritage laissé par Aimé Césaire, semblent oublier qu'un tel mépris est un déshonneur.

Césaire était un humaniste, et en tant qu'humaniste il prônait la tolérance. Malheureusement, on peut tout tolérer sauf l'intolérable. Et l'attitude de la Région Martinique dans cette affaire a largement dépassé les barrières de la tolérance.

Le temps des rancœurs doit laisser la place au respect et à la reconnaissance du travail de l'Homme.

Il est temps – pour certains – de se ressaisir et de retrouver cette dignité perdue. Soyons tous dignes et fiers de ce martiniquais honorable que l'on appelait « nègre fondamental », poète et humaniste incontesté, et laissons de côté les bassesses politiques.

**Thierry RENARD représentant élu au CESR,
Trésorier du SNES, Secrétaire adjoint de la FSU**

TZR : LE REVEIL

Lorsqu'on énumère leurs droits aux collègues TZR, le réveil est parfois brutal... L'administration se garde bien de les énumérer...

Ainsi, les affectations à l'aveugle et les compléments de service, y compris dans une autre discipline, se multiplient, sans compter l'explosion des nominations sur deux voire trois établissements ; les établissements de rattachement administratif ne sont pas systématiquement précisés ou sont modifiés en cours d'année, sans consultation des élus ; les arrêtés de nomination sont parfois antidatés ou postdatés pour faire l'économie du versement des ISSR (indemnités de sujétions spéciales) dont la « proratisation » tend à se généraliser dans les rectorats.

C'est une attaque frontale, de même nature que le décret « de Robien » sur le remplacement, qui dégrade

les conditions de tous et particulièrement celles des TZR. A l'évidence, ces attaques convergent vers un même but : saborder le décret de 1999 sur les TZR pour mieux détruire les décrets de mai 1950 qui définissent le service de tous.

Pour le SNES, le remplacement constitue bien un besoin permanent du service public, dans toutes les académies et dans toutes les disciplines. Il relève de la conception que nous nous faisons de notre métier, de son efficacité, des besoins en formation, des conditions de prise en charge des élèves. Cela nécessite de rendre les fonctions de remplaçant plus attractives par une revalorisation des indemnités, par une amélioration des affectations, par une réduction de la taille des zones, par le respect des qualifications. Cela suppose qu'ensemble, au sein du SNES, nous menions le combat pour une véritable prise en compte des besoins de l'Éducation nationale, une montée en puissance des recrutements, le respect des droits des personnels.

L'action du SNES, la vôtre donc, est plus que jamais déterminante, à l'heure où l'insuffisance des recrutements et la pénurie de titulaires conduisent l'administration à chercher la rentabilité optimale, à opposer titulaires et précaires, à esquiver la réflexion sur la nature pédagogique de l'acte de remplacement.

Ne restez pas isolé(e) : venez participez aux réunions et stages TZR, **la prochaine aura lieu le mercredi 21 Mai à 08h00**, rejoignez le collectif SNES-TZR. À nous maintenant de poursuivre ensemble la réflexion, de pointer les dysfonctionnements, et d'impulser des actions pour l'aboutissement de nos revendications.

C'est le sens de notre démarche syndicale.

SW

Responsable secteur TZR

LES CONTRATS AIDES

Le temps est maintenant venu de faire le bilan des actions du SNES et de la FSU dans la gestion des contrats aidés de l'éducation nationale. Aujourd'hui nous pouvons l'affirmer c'est une grande victoire de la FSU dans son ensemble. La FSU accompagnée pour le fait du SNES et du SDU-CLIAS (syndicat des agents) a fait plier l'Etat, la Région et le Département pour obtenir l'entière satisfaction sur ses revendications:

- Réembauche de tous les personnels CAV TOS (collectivité : région ou département), réembauche de un sur deux CAV vie-scolaire (état : rectorat)
- Mise en place d'une commission de suivi chargée de la formation et de

l'accompagnement de tous les CAV et CAE vie-scolaire sortis ou sortant du dispositif.

(Toutes ces revendications avaient été votées par le collectif des contrats aidés à l'unanimité.)

Cependant, il faut mettre un petit bémol à cette grande victoire car, dans les faits, sur les 539 reconductions qui devraient avoir lieu, une bonne cinquantaine n'a pu se faire. Certains établissements (clg Paul Symphor ou clg Thérèse Gertrude) n'ont rappelé personne. D'autres n'ont rappelé personne en vie-scolaire ou un nombre très inférieur à celui auquel ils avaient droit : Collège des Trois Ilets, Jacqueline Julius, Collège du Saint-Esprit, ... D'autres (lycée de Bellevue) ont évité de rappeler certains agents... Devant une telle levée de boucliers des chefs et des gestionnaires¹ de ces établissements la FSU a décidé de poursuivre l'action sur le plan juridique. En effet, bon nombre de ces établissements n'ont payé ni les ASSEDIC ni les congés payés des contrats aidés.

Par ailleurs, la non reconnaissance comme personnel à part entière des contrats aidés par les collectivités locales (Région, Département) fait la part belle aux chefs d'établissement qui endossent le costume d'employeur unique de ces personnels avec bien sûr toutes les responsabilités qui vont avec. Est aussi à déplorer l'attitude de nos collectivités (région et département) envers des Martiniquais, car celles-ci refusent obstinément de mettre en place une commission de suivi et d'accompagnement comme l'a fait le rectorat (l'Etat).

Dernier point: la FSU a demandé à toutes les communautés de communes de mettre en place la gratuité de transports pour les contrats aidés sortis du dispositif et devant se rendre en formation. A ce jour, la CACEM nous a assuré de traiter ce dossier au plus vite; pour les autres, nous attendons encore une réponse qui ne saurait tarder. Nous vous tiendrons informés de toute évolution dans le bulletin FSU qui paraîtra fin mai.

Thierry RENARD

Trésorier du Snés, secrétaire adjoint de la FSU

Membre de la commission de suivi des contrats aidés

COMPTE RENDU STAGE COPSY

Lundi 21 et mardi 22 avril derniers, le SNES Martinique a organisé un stage en direction des Conseillers d'Orientation de Martinique, animée par Catherine Remermier, responsable nationale du secteur.

Ce stage a permis d'aborder un certain nombre de sujets et des pistes d'action que vous trouverez évoquées ci-dessous.

¹ Curieusement représentés syndicalement dans le front unique

Les entretiens d'orientation

Le BO du 21 /12/06 a rendu les entretiens d'orientation obligatoires en fin de 3^{ème} puis à la rentrée 2008 en 1^{ère}. La circulaire de rentrée en étend le bénéfice aux terminales et aux élèves de LP. Même si le terme a changé dans la circulaire de rentrée (on parle d'entretiens personnalisés) il s'agit de faire passer l'idée auprès des familles que les enseignants vont prendre en charge les entretiens conseils pour l'orientation. Parallèlement il est demandé aux CIO de « former » les professeurs principaux à la conduite de cet entretien.

L'échange avec les collègues a montré l'opposition des conseillers à la formation des enseignants mais la pression de l'administration s'est fait sentir. Dans l'ensemble, les établissements ont continué à faire ce dont ils avaient l'habitude (réunions parents/profs ; entretiens ponctuels pour les élèves en difficulté). Mais la question demeure : Que font réellement remonter les chefs d'établissements au Rectorat et au Ministère ? Il semble que l'on affuble du nom d'entretien d'orientation des pratiques qui en sont fort éloignées et l'on ne peut s'en désintéresser.

Pistes d'action proposées

- *Faire distribuer par les professeurs principaux aux parents un document expliquant qu'ils ont été reçus pour un bilan scolaire en vue de l'orientation de leur enfant mais qu'il ne s'agit pas d'un entretien d'orientation que seul le copsy peut conduire ; Celui ci pouvant en effet, grâce à sa formation, appréhender les souhaits de l'élève, ses intérêts, son degré de maturité et d'autonomie et les articuler avec les résultats scolaires et les formations existantes. Ce texte pourrait se terminer sur l'invitation à rencontrer le copsy.*
- *Un article dans le bulletin académique du SNES reliant ce transfert des tâches au rapport Pochard et à la réforme du statut des enseignants.*
- *Faire voter en CA une motion pour refuser ce transfert (voir courrier de secrétaire de SI N° 7)*
- *Prévoir un stage syndical copsy et professeurs sur le travail en complémentarité.*

Enseignement spécialisé et handicap

La circulaire de rentrée présente la prise en charge des jeunes handicapés d'une manière très « soft ». Pourtant plusieurs problèmes majeurs peuvent être soulignés.

- L'absence de temps pour toutes les réunions de concertation nécessaires aussi bien pour les enseignants que pour les copsy.

- Une préparation insuffisante des enseignants à l'accueil des élèves.
- L'absence de possibilités d'orientation suffisantes après le collège et pour l'insertion de ces jeunes.

Dans l'académie le problème des outils est majeur (pas de wisc IV). Le temps à consacrer aux réunions d'équipe, aux suivis, aux bilans, au travail avec les élèves dans les UPI est complètement sous estimé.

Pistes d'action proposées

- *Faire un état des lieux du temps passé dans chaque CIO et le quantifier en postes nécessaires.*
- *Proposer un stage syndical sur ce thème avec les enseignants.*
- *Proposer une rencontre avec les psychologues scolaires du Snuipp dans le cadre de la FSU pour une expression commune.*

La formation des enseignants

Il a été rappelé que la formation des enseignants ne fait pas partie des missions statutaires des Copsy. Pourtant il est demandé aux CIO d'assurer la formation des enseignants sur plusieurs thèmes : Education à l'orientation, psychologie de l'adolescence, entretien d'orientation.

Pistes d'action proposées

- *Refuser de participer à la formation aux entretiens d'orientation, alerter les enseignants, proposer une pétition.*
- *S'agissant de la formation sur la psychologie ou la démarche éducative pour l'orientation, demander une audience à la Rectrice pour obtenir des moyens de compensation pour le CIO dans lequel un ou plusieurs collègues assurent ces formations (décharges compensées ou autres)*

Gestion des personnels

Il n'y aura pas suffisamment de TZR l'an prochain pour assurer tous les remplacements nécessaires. Actuellement l'administration fait pression sur les conseillers de Fort-de-France pour qu'ils absorbent le secteur des collègues non remplacés. L'accepter serait faire la démonstration que, malgré les réductions de postes, nous pouvons toujours tout faire. Ce n'est pas un service à rendre à la profession. 6 postes risquent d'être vacants à la prochaine rentrée !

Pistes d'action proposées

- *Faire le point avant la CAPA auprès de tous les CIO pour prévoir la situation de l'an prochain et faire remonter les besoins*

Conditions de travail

L'interprétation du texte sur la RTT et les congés semble très tendancieuse. Le texte national prévoit en effet la répartition du travail sur 36 semaines et le début des permanences d'été dès la sortie des élèves, chaque conseiller devant faire 3 semaines de permanence au MAXIMUM pour les petits congés et pour les permanences d'été. Il n'y a donc plus d'obligation à ce que la totalité des personnels soient présents une semaine après la sortie et une semaine avant la rentrée.

Budgets des CIO

La baisse des budgets en MARTINIQUE semble beaucoup plus importante qu'ailleurs (jusqu'à 50% de moins contre - 20% en Métropole).

On peut difficilement accepter que de dépenses aussi essentielles que l'accès à Internet, l'achat de la documentation ou de matériel de tests dépendent des crédits des bilans de compétences qui sont de plus très aléatoires ! Il faut mettre l'administration devant ses propres contradictions et exiger les moyens d'un service public de qualité.

Catherine REMERMIER

Animatrice du stage

Responsable nationale secteur COPSPY

Formation des nouveaux S1

Le SNES est formé de différentes sections : la section d'établissement (S1), la section départementale (S2), la section académique (S3) et la section nationale (S4). Nombre de nos adhérents n'osent pas se présenter à l'élection du S1 par ignorance de la fonction (toutes les responsabilités au SNES s'acquièrent démocratiquement, il n'y a aucune désignation). Un stage de formation syndicale réservé aux nouveaux S1, aux syndiqués isolés (qui sont S1 par défaut), et à tous ceux qui souhaiteraient se présenter à l'élection annuelle du S1 dans leur établissement se déroulera **le 30 mai de 8h30 à 16h30**

Les principaux thèmes abordés seront :

- Constitution d'un S1.
- Rôle du S1 (défense et accompagnement des collègues, dotation globale horaire DGH, heure d'information syndicale, ...)
- Comment intervenir en CA.
- Les élections professionnelles de décembre 2008.
- La syndicalisation.

Il est donc impératif que tous ceux qui sont convoqués à ce stage viennent.

Thierry RENARD

Trésorier du SNES en charge de la syndicalisation

www.martinique.snes.edu

s3mar@snes.edu

page 7

MUTATIONS 2008-2009

Bilan du mouvement inter-académique 2008.

Il y avait, à l'inter académique 2008, en ce qui concerne les Certifiés et Agrégés de l'Académie, un peu plus de demandeurs qu'à l'inter académique 2007 (165 contre 146). 129, soit près de 80 % d'entre eux, ont obtenu satisfaction. 27 demandaient la Martinique en vœu 1 et tous, qu'ils soient ATP ou stagiaires, originaires ou non, l'ont obtenue. 138 collègues souhaitaient une affectation dans une autre académie, 36 restent en Martinique contre leur gré, soit en raison de leur discipline (les STI, par exemple, il n'y a quasiment plus de mouvement), soit en raison de l'académie demandée (Rennes par exemple qui est pratiquement fermée dans certaines disciplines).

Sans trop entrer dans le détail, on peut dire, comme l'an dernier, que le nombre de sortants de l'académie (129) est à peu près compensé par le nombre d'entrants (133 dont 57 originaires), qu'il n'y a pas de déficit dans les disciplines scientifiques mais qu'il reste criant en Lettres Classiques et en Philosophie.

En dehors du gros problème que posent ces disciplines, on peut tirer de ce mouvement un bilan globalement positif. Le mouvement intra académique en revanche, avec les 107 suppressions de postes annoncées et la multiplication éhontée des postes à compléments de services, s'annonce extrêmement difficile...

Madeleine BLAMEBLE

Responsable EMPLOI

REFORME DU BAC PROFESSIONNEL

Il n'est pas dans les habitudes du SNES d'intervenir sur des sujets qui sont non seulement hors de champ de syndicalisation mais qui de plus dépendent d'un syndicat ami, le SNUEP.

Si nous posons la question de la réforme du bac professionnel c'est que nous sommes directement concernés.

Le ministre de l'Education Nationale Xavier DARCOS a décidé d'expérimenter cette réforme puis de l'appliquer à tous à la rentrée scolaire de septembre 2009. Cette réforme consiste à ramener le cycle du bac professionnel de quatre à trois ans, en le calant sur un cycle général ou technique (seconde, première, terminale), le but recherché par le ministère étant d'élever le niveau des baccalauréats professionnels.

Pourrons-nous atteindre ce but ? Quelles conséquences pour les enseignants et pour les lycées ? Que feront les élèves incapables de suivre à ce niveau d'exigence ? Voilà des questions qui demeurent sans réponse.

Il est un fait certain c'est que toutes les réformes tendant à faire monter le niveau des élèves l'ont fait baisser. Alors on voit mal comment celle-ci dérogerait à la règle.

Si elle peut apparaître comme une bonne chose pour des élèves de bac professionnel en manque de reconnaissance, c'est vers une baisse inéluctable du niveau de tout l'enseignement non général que cette réforme nous conduira. Faire passer le bac professionnel de quatre à trois ans c'est délibérément prendre le parti de perdre une année d'enseignement (donc des heures et postes) pour ces élèves. Elèves qui, soit dit en passant, ont de très grandes difficultés à suivre l'enseignement actuel du bac professionnel. Il faudra donc au moins enlever l'équivalent temps dans le programme scolaire. L'enseignement technique ne sera pas en reste lui non plus. Car, pour un diplôme équivalent il faut impérativement une harmonisation du niveau. Or, tout le monde admet aisément que le niveau actuel du bac technique (STI, STT) est nettement supérieur au bac professionnel dans les matières d'enseignement général. C'est donc vers une diminution avant disparition de l'enseignement général dans l'enseignement technique et professionnel que nous conduit cette réforme (donc disparition d'heures et de postes).

Pour les enseignants c'est la difficulté voire l'impossibilité de différencier un enseignant de bac professionnel d'un enseignant d'enseignement général ou technique. Le seul critère qui subsisterait c'est la non bivalence des titulaires du CAPES. Malheureusement, la politique du gouvernement tend à vouloir imposer cette bivalence à toute l'éducation nationale. Et, pour ce faire, il s'attaque d'abord à l'enseignement technique plus propice à la chose. A terme, c'est la question de la pérennité des bacs STI et STT qui sera posée. Vont-ils basculer à la Région ? Vont-ils disparaître au profit de la formation ?

Autre point choquant. Cette réforme, expérimentale jusqu'en septembre 2009, devait se faire sur la base du volontariat. Or, il se trouve que la grande majorité des établissements concernés a voté contre au sein de leur conseil d'administration (CA). Et pourtant, de nombreux établissements se sont déclarés volontaires passant outre la décision du CA. Si c'est une décision rectorale, une question demeure. Quel est rôle du conseil d'administration ?

Thierry RENARD

Trésorier du SNES,

Professeur de Physique Appliqué Acajou II

BREVES

Droit d'expression

Notre collègue d'EPS qui avait réclamé fortement le départ du recteur lors de l'AG consécutive à la grève du 21 février dernier a été informé qu'il faisait l'objet

d'une procédure disciplinaire. Le SNES est intervenu auprès du recteur pour faire valoir le contexte et réclamer que l'affaire en reste là. Nous avons appris que cette procédure venait du ministère qui demandait une sanction à l'encontre de ce professeur. Nous avons souhaité qu'il n'y ait pas de procédure disciplinaire véritable et qu'on en reste là. Notre collègue nous a informé dernièrement qu'il s'est vu notifié un blâme et qu'il ne souhaite pas que nous allions plus loin.

Cette affaire nous révèle plusieurs choses :

La première – pour qui pourrait encore en douter ?! – que nous sommes sous un régime libéral pour certains et coercitif pour d'autres. On peut objecter le devoir de réserve du fonctionnaire et nous n'en disconvenons pas mais il faut aussi admettre que le fonctionnaire est un homme libre qui dispose de sa liberté de parole. Mettre en cause ce qu'affirme son supérieur hiérarchique dans une assemblée telle que celle du 21 février dernier ne nous semble pas scandaleux au regard des tensions perceptibles dans cette réunion. Certes il est plus judicieux de s'en prendre aux principes, aux discours et aux actes qu'aux individus mais qui, dans un débat, n'a jamais dérapé ? Ceci précisé, la présence forte des renseignements généraux et des services de la gendarmerie au moindre éternuement du SNES et de la FSU, montre que le gouvernement surveille de très près la situation sociale, notamment en Martinique. Il est du coup d'autant plus regrettable que certains, directement encouragés par le Conseil Général et la Région, aient tenté de semer la pagaille dans l'action engagée par la FSU en faveur des contrats aidés.

L'autre leçon à tirer de cette affaire est que le ministère et le gouvernement sont aux aguets et tentent de museler toute contestation de la part des serviteurs de l'Etat. Pour autant, ces serviteurs n'ont-ils pas de profondes raisons d'être furieux ? Qui pourra nous faire croire que la coercition fera taire le mécontentement ? Tout ceci témoigne cependant assez du changement de ton et des intentions du gouvernement : jamais comme maintenant la mainmise de l'Etat n'a été aussi forte alors que nous sommes en principe en pleine décentralisation. C'est dire que cette décentralisation n'est qu'une manière différente pour l'Etat de gérer : nul abandon sans doute de la souveraineté de l'Etat...du moins tant que les réformes qui ont pour but de détruire la fonction publique ne seront pas terminées.

Enfin, les services de l'Etat – et du rectorat – font des recherches pour cerner qui fait quoi. Savoir qui est derrière le pseudonyme du rédacteur en chef d'une revue électronique particulièrement active, et lui adresser un mail à son adresse électronique professionnelle, est plein de sous-entendus inquiétants. S'enquérir du nom d'un intervenant qu'on découvre à la télé et réclamer une sanction contre lui est inadmissible.

Le SNES Martinique ne peut cautionner la moindre entrave à la démocratie et au libre droit d'expression

des citoyens. Nous ne pouvons que réclamer de nos syndiqués qu'ils s'opposent de toutes leurs forces contre toute tentative de museler nos propos dès lors que ces derniers ne constituent ni une atteinte à la personne, ni une atteinte à la démocratie.

Au regard des tentations multiples qui agitent le gouvernement qui essaie ainsi de remettre en cause tout moratoire de culture des OGM, qui s'attaque à la carte de famille nombreuse, aux 40%, etc..., on comprend que le Président de la République tente de mettre en place ses réformes d'**une main de fer...**

Arrêt des formations

Le rectorat a demandé à ce qu'il soit mis un coup d'arrêt à toutes les formations jusqu'à la fin de l'année. Le SNES – comme de nombreux syndiqués qui l'ont appelé – s'est inquiété et indigné d'une telle mesure. Si personne ne conteste les perturbations nées de Dean et du séisme, et de celles engendrées par la gestion déplorable des contrats aidés, les personnels ne sauraient faire les frais de la situation. Faut-il rappeler la carence scandaleuse des collectivités dans le dossier du bâti post séisme ? Faut-il rappeler que la gestion calamiteuse des contrats aidés n'était pas non plus du fait des personnels ? Faut-il enfin rappeler que les troubles qui n'ont cessé d'émailler nos établissements à la suite du départ des contrats aidés et de la pagaille qui a suivi leur départ n'était pas plus de notre fait mais bien plutôt d'un vide de personnels lié à l'incompétence ou à la mauvaise volonté de plusieurs gestionnaires et chefs d'établissement ? Dès lors il paraît pour le moins discutable de sanctionner les personnels, notamment les personnels enseignants.

A moins que cette suppression des formations ne soit un moyen déguisé de faire des économies...

Quoi qu'il en soit, nos collègues ont beau jeu de pointer du doigt les multiples dysfonctionnements de ces formations auxquelles ils se rendent et qu'on a annulées sans avertir personne ; ou ces formations aux nouveaux programmes de physique chimie, annulées sans prendre en compte la nécessité pour des enseignants d'être au fait des changements de programmes pour la prochaine rentrée scolaire, avant de prendre en charge leurs élèves...

Difficultés syndicales

Plusieurs de nos responsables d'établissement sont confrontés à l'attitude harceleuse de leur chef d'établissement. A Dillon I, le chef d'établissement a appelé l'inspecteur de la vie scolaire pour remonter les bretelles d'une Cpe...en présence de deux parents d'élèves observateurs...Le tout est accompagné d'une notation pour le moins surprenante : au lieu de juger l'activité professionnelle de notre collègue, c'est son activité psychique que le chef d'établissement commente. A quand le divan dans le bureau de ce chef d'établissement new look ?

A Rivière Salée, le chef d'établissement sale l'appréciation de notre collègue avant de s'en aller pour d'autres cieux – Ste Luce – où son talent l'appelle.

Aux Trois-Ilets, le chef d'établissement fait la leçon sans témoin à notre collègue en lui indiquant qu'au fond, elle ne s'attire que des ennuis en s'occupant du syndicat...

Au Morne des Esses, c'est l'agent chef qu'on harcèle après avoir tenté de faire sanctionner par le rectorat un collègue qui avait, semble-t-il, signé un tract affiché sur le panneau syndical dénonçant les errements de la direction et les agacements des collègues.

Faut-il parler de Basse Pointe ? De Louis Delgrès à Saint Pierre ? De Terre-ville où le chef d'établissement s'oppose à un arrêté de temps partiel du rectorat pour embêter notre responsable syndicale ?...

Aucun de ces chefs d'établissement ne s'est jamais interrogé sur son rôle, sa compétence. Aucun ne peut apparemment comprendre que c'est leur comportement même qui induit les sections syndicales !

Pour notre part, nous aimerions avoir des informations sur les moyens mis en œuvre par le rectorat pour assurer le bon fonctionnement du service public d'éducation. Les collègues commencent à se lasser de tant de caporalisation...

Au lycée Acajou II, la difficulté vient de la décharge d'un membre du bureau du SNES. Son sous-chef d'établissement refuse d'admettre la totalité de sa décharge (après avoir contesté la décharge entière). Résultat, on lui impose une heure supplémentaire. Ce mois-ci, refus des services payeurs du rectorat de rémunérer une HSA à quelqu'un qui dispose d'une décharge.

Le problème est que notre collègue n'est pas responsable et que tout travail mérite salaire !...

Yvon JOSEPH HENRI

Secrétaire académique du SNES Martinique

LE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR NON TITULAIRES

Le secteur non titulaire est un secteur important au sein du S3 Martinique.

Il permet d'abord de vérifier que l'administration respecte les règles concernant l'affectation des non titulaires (la règle principale étant l'ancienneté), mais en plus, il permet d'obtenir un certain nombre d'avancées dans la gestion budgétaire mise en place par l'administration.

De quelles avancées s'agit-il par exemple ?

Depuis quelques semaines, vu les économies que le Ministère a sûrement demandé de faire à notre académie (et certainement aux 31 académies de France !), nous avons constaté que le rectorat

Martinique revient à l'un des anciens réflexes, qui consistait à employer dans l'année plusieurs vacataires, dans une même classe, pour ne pas contractualiser les collègues déjà employés. Grâce à nos interventions quotidiennes, nous réussissons, quand nous sommes au courant, à obtenir des contrats pour les collègues. C'est pratiquement tous les jours que les collègues appellent la section académique, pour la remercier de son intervention.

Mais pour arriver à ces contractualisations, il y a des REGLES : le collègue concerné doit nous appeler environ 2 semaines avant la fin de sa vacation (vers 180 heures environ), afin que nous fassions un courrier au recteur pour l'informer de la situation.

En général, 2 jours avant la fin des 200 heures, le rectorat réagit et contractualise le collègue, qui nous en informe.

Le rôle d'une section syndicale d'établissement est bien évidemment d'agir, pour le bien du ou de la collègue qui a fait appel à elle, la meilleure manière de se faire entendre étant l'information des parents qui acceptent rarement que leurs enfants aient plusieurs enseignants dans l'année. Parallèlement, le S3 soutient ces diverses actions par le biais de courriers au recteur.

En aucun cas, la section syndicale ne peut demander que le ou la collègue soit prioritaire sur le poste l'année d'après. L'affectation des collègues non titulaires obéit elle aussi à des REGLES. On affecte les personnes en fonction de leur ancienneté. Par cette règle simple, nous tentons d'empêcher l'administration de nommer les collègues selon son bon vouloir, ou selon celui des chefs d'établissement, qui voudraient choisir leurs enseignants.

Les actions des S1 n'ont du bon que lorsqu'elles sont pensées en partenariat avec le S3.

Nous nous tenons bien sûr à votre entière disposition quand il s'agit de venir au secours des collègues non titulaires.

Valérie VERTALE-LORIOT
Secrétaire adjointe du SNES Martinique

DES RESEAUX ET DES SYNDICATS

Un des fonctionnements que l'on trouve en Martinique est proprement relationnel et se modèle sur les réseaux d'amis, de connaissances. L'origine peut sembler d'ordre insulaire et rural : c'est encore dans les campagnes qu'on rencontre des individus qui vous classent selon vos parents, vos grands-parents, vos oncles, tantes ou cousins qu'ils ont pu ou non côtoyer et avec lesquels ils ont entretenus ou non des relations fortes. Mais il faut reconnaître aussi que le réseau permet de pallier les dysfonctionnements de toutes sortes : comment avoir un branchement téléphonique dans des délais rapides ? Comment trouver une place

pour son enfant dans telle école ou tel collège ? Etc., etc.... !

Le réseau relationnel sous cette dernière forme est intolérable parce qu'il s'apparente au passe-droit.

En matière syndicale, il ne saurait y avoir de passe-droit puisque le rôle premier du syndicat est de rétablir l'ordre, le droit bafoué des plus faibles généralement. C'est la raison pour laquelle on a trouvé le SNES Martinique dès les premières heures au côté des contrats aidés quand personne ne s'en inquiétait. En même temps, l'intervention des hommes au côté des règles a pour fonction d'adapter les règles et de tenir compte de ce que ces dernières ne pouvaient prévoir. Ainsi, demander au recteur qu'une personne seule, en charge de 3 enfants, puisse bénéficier très vite d'un poste d'assistant d'éducation relève de ce type d'action. Et encore faut-il la relativiser, cette action : il s'agit d'une requête du syndicat au recteur et non d'un trucage des listes.

Par contre, réclamer comme le fait l'une de nos représentantes, qu'une collègue pérennise son poste comme contractuelle dans le lycée où elle se trouvait et où elle donnait satisfaction est difficilement recevable en l'état. Les raisons en sont multiples. S'il s'agit d'une requête, il faut qu'elle souscrive aux règles élémentaires d'égalité de traitement, à moins que des conditions familiales particulières permettent de bafouer et l'ancienneté d'emploi qui régit syndicalement les affectations des personnels non-titulaires et le choix d'un poste sous couvert de la demande expresse du chef d'établissement. Loin de nous de refuser d'aller dans le même sens qu'un chef d'établissement, mais nous avons appris à tenter d'éviter de cautionner des habitudes discrétionnaires de beaucoup d'entre eux. Les syndiqués ne se doutent sans doute pas du nombre de chefs d'établissement qui réclament – souvent ouvertement – que soit affectée ou maintenue dans leur EPLE telle personne et que telle autre aille se faire voir ailleurs... Si nous laissons faire, voire si nous encourageons ces pratiques, ce serait la mort de toutes les commissions paritaires d'affectation², la plupart de nos chefs ne rêvant que de pouvoir placer qui ils veulent comme ils le veulent.

Il ne nous paraît donc pas sain d'aller leur demander de réclamer le renouvellement, l'année suivante, du poste de Monsieur ou Madame X. Il serait bien plus judicieux de fournir aux responsables SNES du secteur EMPLOI tous les éléments d'appréciation de la situation en renvoyant vers eux ou vers le S3, les

² Nous ne croyons pas si bien dire : le gouvernement entend supprimer les CAPA dès la rentrée prochaine !
Pétition en ligne : <http://www.snes.edu/Petitions/index.php?petition=6> (voir aussi lien sur site Snes Martinique)

personnes concernées. Avec la vision la plus large possible de la diversité des situations, le secteur EMPLOI du SNES est en mesure d'intervenir en respectant l'équilibre des situations de chacun et d'obtenir une décision juste. Tout le reste s'apparente à une forme de syndicalisme qui n'est pas la nôtre et qui ne peut que nuire au syndicalisme intègre.

La force du SNES Martinique se trouve dans le maintien de ce cap intransigeant, malgré les difficultés et les incompréhensions dont il fait parfois l'objet.

Yvon JOSEPH HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

IUFM

Actions :

Les militants et les usagers SNES continuent d'intervenir au CA et au CSP de l'IUFM, notamment en ce qui concerne les éventuels problèmes rencontrés dans les formations. Encore une fois, n'hésitez pas à les contacter sur le site de l'IUFM pour leur faire part de vos questions et problèmes... Les comptes-rendus SNES sont également affichés sur les panneaux syndicaux de l'IUFM.

Intégration :

Un séminaire sur l'intégration a eu lieu peu avant les vacances de Pâques. Il a été plutôt l'occasion de rencontre entre formateurs IUFM et certains professeurs de l'UAG qu'une occasion de productions engageant l'avenir.

Le président de l'UAG n'a pas varié son discours avec des promesses d'autonomie pour l'IUFM intégrée à l'université. Il s'est pourtant bien gardé de proposer l'article de loi le plus efficace garantissant une autonomie la plus large possible. En ce qui concerne les décisions de l'ETAT, il s'agira du même type d'intégration pour les trois IUFM ; elle est souhaitée pour janvier 2009. Ce sera peut-être plus probablement pour avril 2009...

Les limites sur les thèmes proposés - un parcours plus efficace vers l'enseignement en L et la « masterisation » - furent vite atteintes selon le SNES :

- L'Université n'a pas les moyens - en temps et enseignements - pour tout concilier : un parcours préparant le plus efficacement possible à des carrières diversifiées et une amélioration de la performance dans le domaine des savoirs universitaires (par exemple actuellement, il n'y a que 50% de maths dans la licence de maths compte tenu d'autres enseignements jugés importants...).
- Le master - pour des raisons identiques - ne sera-t-il pas seulement un grade reconnu par l'état mais sans le diplôme ?

Madame la Rectrice, présente à la clôture, a déclaré que l'intégration n'allait pas de soi mais demeure possible. Des conditions de recrutement non restreintes au personnel de type universitaire, seront un élément important de réussite.

La FSU restera vigilante lors de ce processus d'intégration, tant au niveau des personnels intégrés ou recrutés, qu'au niveau des contenus d'enseignement.

Nivôse BOULEAU, formateur IUFM
SW, secteur IUFM.

Journée de solidarité

Le SNES est opposé à la tenue de cette journée de solidarité et a déposé un préavis de grève sur l'année pour couvrir les personnels.

La loi qui s'applique est publiée au JORF n°151 du 1 juillet 2004 page 11944 texte n° 1 (LOI n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (1) NOR: SOCX0300201L)

On peut y lire :

1. La journée est limitée à sept heures et doit prendre en compte les temps partiels :

« Le travail accompli, dans la limite de sept heures, durant la journée de solidarité ne donne pas lieu à rémunération lorsque le salarié est rémunéré (...) »

« Pour les salariés à temps partiel, la limite de sept heures prévue au sixième alinéa est réduite proportionnellement à la durée contractuelle.

2. La date de cette journée doit avoir été prise en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative :

« Une convention, un accord de branche ou une convention ou un accord d'entreprise détermine la date de la journée de solidarité (...). »

3. S'il n'y a pas eu accord avant le 31 décembre de l'année qui précède, la date est fixée au lundi de pentecôte :

« Par dérogation au deuxième alinéa, en l'absence de convention ou d'accord, la journée de solidarité est le lundi de Pentecôte. »

« A défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année précédente, la journée de solidarité des personnels cités au premier alinéa [Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat] est fixée au lundi de Pentecôte. »

Cette journée de solidarité devient donc inapplicable car cette année le Ministre de l'Education a rappelé que tous les EPLE seraient fermés le lundi de pentecôte, le chef d'établissement ne peut donc pas choisir le lundi à défaut d'accord.

- Cette journée ne peut se dérouler en dehors du calendrier académique ou ministériel qui prévoit les périodes travaillées.
- Si cette journée a lieu pendant les jours ou heures de la fermeture normale de l'établissement, il faut qu'une décision antérieure du CA permettant l'ouverture de l'établissement à cette date ait été rendue.

SW, S1 collège Trianon

Attaque sur les 40%

Depuis le mois de janvier, insidieusement, la remise en cause des 40% est commencée. Si nous n'y remédions pas très vite par une riposte vigoureuse (pétition dans les S1 à remplir et à faire remplir à toute vitesse ; mobilisation sur ce sujet précis au rectorat), nous aurons bientôt perdu un symbole d'une lutte symbolique en Martinique...

La prime de 40% est proportionnelle au traitement. Il faut donc s'attendre à ce qu'elle soit ajustée à ce dernier en cas de temps partiel ou de mi-temps. Pourtant, le rectorat considère – et l'annonce dans les demandes de temps partiel sur autorisation – que pendant la période non travaillée en cas d'annualisation du temps partiel la majoration de traitement « *présente le caractère d'une indemnité liée à l'exercice effectif des fonctions. Son versement sera donc interrompu pendant la période non travaillée* ».

Elle n'est pas belle l'escroquerie ?

Mieux, une collègue d'EPS à la suite d'un accident du travail à l'épaule est obligée de subir des séries d'opérations de 2000 à 2006. Elle est admise à bénéficier d'un mi-temps thérapeutique en avril 2007, prolongé après décembre 2007.

En date du 4 mars 2008, notre collègue reçoit le courrier suivant du recteur :

« *Les avantages institués par l'article 3 de la loi du 3 avril 1950 et par les dispositions du décret du 22 décembre 1953, du décret du 28 janvier 1957 et du décret du 15 mars 1957, qui sont liés au séjour de l'agent dans un département d'outre-mer, présentent*

le caractère d'une indemnité à l'exercice des fonctions ;

« *or ces dispositions font obstacle à ce qu'un fonctionnaire puisse se prévaloir pendant un congé de maladie, de quelque nature qu'il soit, d'un droit au maintien de la majoration de traitement dont il bénéficiait avant son congé.* »

Ce courrier conclut sur une note d'humanité, faute de quoi notre collègue n'avait plus qu'à se jeter du haut d'un portique :

« *Particulièrement sensible à votre situation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne procéderai à l'ajustement de votre rémunération qu'avec effet au 1^{er} janvier 2008* ».

Dura lex, sed lex ? En tout cas **inacceptable lex** !

Un autre ?

Une collègue du SNUEP (enseignement professionnel) obligée de passer quelques semaines en France pour sa santé se voit notifier en mars la suppression de ses 40% à compter de janvier 2008. Traitement **1023 euros** avec 18 ans d'ancienneté !

Vous en voulez encore ? La suite au prochain numéro, avec notamment les mesures concernant les congés bonifiés, la suppression des Capa, l'annualisation du temps de travail, l'augmentation de la charge de travail...

Et vous ne serez pas dans la rue le 15 mai ? Et vous ne vous sentirez pas solidaires de nos collègues à Paris le dimanche 18... parce que c'est un dimanche et qu'on est à la plage ? Et vous n'expliquerez pas à vos élèves pourquoi vous êtes furieux ?

Si vous ne vous sentez pas concerné, c'est que vous êtes bon pour la réforme : même nos camarades du privé demandent à ce que nous joignons nos luttes. Avis favorable, avons-nous répondu !

Yvon JOSEPH HENRI

Secrétaire académique du SNES Martinique

Pétition en ligne

Le gouvernement entend supprimer les CAPA dès la rentrée prochaine !

<http://www.snes.edu/Petitions/index.php?petition=6> (voir aussi lien sur site Snes Martinique)